

Objet : Commande publique – Admission candidatures marché 2020-CAA-042 Prestation de maintenance, d'assistance et d'intervention d'urgence sur le système de télégestion, électrique et électromécanique pour le service AEP et assainissement

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2020-154 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Patrick MICHAULT pour les affaires ayant trait à l'eau et l'assainissement de la CA Arlysière,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour la prestation de maintenance, d'assistance et d'intervention d'urgence sur le système de télégestion, électrique et électromécanique pour le service AEP et assainissement,

Vu la consultation engagée le 12 août 2020,

Vu les articles L2124-3 et R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande publique autorisant la passation du marché en procédure avec négociation avec une phase candidature et une phase offre,

Vu les dossiers de candidatures présentées par les candidats,

Vu l'examen des candidatures et la communication faite aux membres de la CAO,

Décide

Article 1 : Les candidats admis à participer à la phase offre pour le marché « 2020-CAA-042 Prestation de maintenance, d'assistance et d'intervention d'urgence sur le système de télégestion, électrique et électromécanique pour le service AEP et assainissement » sont :

1. VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – 38190 BERNIN
2. SAUR SAS – 07100 ANNONAY
3. SUEZ EAU France – 73200 ALBERTVILLE

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 18 décembre 2020

Le Vice-Président en charge de
l'Eau et de l'Assainissement
Patrick MICHAULT

